

24.08.2015 - 14:22 Uhr

## Invitation à une rencontre avec les médias

Lausanne (ots) -

Reconnaissance du biogaz comme énergie renouvelable - milieux politiques et administration sont interpellés:

Le biogaz constitue une énergie renouvelable au potentiel important. La vente de biogaz à des fins de chauffage a fortement augmenté ces dernières années, sa vente comme carburant a également progressé. Sur le plan fédéral, le biogaz carburant est reconnu comme une énergie renouvelable. La situation est différente pour le combustible : le biogaz affecté au chauffage n'est actuellement pas reconnu comme renouvelable dans le cadre des lois cantonales sur l'énergie et sur les constructions.

Le biogaz pourrait faire croître encore la part des énergies renouvelables disponibles en Suisse. Il revient aux cantons de lui accorder cette reconnaissance et de promouvoir ainsi une utilisation innovante de l'énergie. Une modification légale dans ce sens est par exemple en discussion dans le canton de Zurich.

Afin de présenter le contexte et d'esquisser quelques pistes, l'association Suisse de l'industrie gazière (ASIG) organise une rencontre à l'intention des médias. Elle aura lieu : Mercredi 2 septembre 2015 à 9 h 00 à la STEP de Fribourg (rte des Neigles 50 ; voir plan annexé).

Les conférenciers suivants seront présents: M. Dominique de Buman, Conseiller national et Président de Biomasse Suisse ; M. Pascal Barras, Directeur de Frigaz SA, Mme Gabrielle Bourguet, responsable des affaires publiques pour la Suisse romande auprès de l'association suisse de l'industrie gazière (ASIG). A partir de 10 h 30, vous aurez l'occasion de visiter la STEP de Fribourg et à 11 h, la discussion se poursuivra autour d'un apéritif.

Les journalistes souhaitant assister à la rencontre sont invités à s'inscrire par e-mail à l'adresse suivante : [lenoir@gaz-naturel.ch](mailto:lenoir@gaz-naturel.ch).

Contact:

Antonina d'Amico  
Responsable RP et porte-parole

[damico@gaz-naturel.ch](mailto:damico@gaz-naturel.ch)

Tél. 021 310 06 30

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003843/100776742> abgerufen werden.